

Voiture en panne après 24H - Annulation de la vente

Par tazi13, le 25/07/2011 à 15:38

Bonjour,

J'ai acheté une voiture le 19 juillet qui est tombé en panne le 20 juillet. Par courrier recommandé, j'ai demandé le remboursement de la voiture le 21 juillet au garage, qui est en possession du véhicule jusqu'à aujourd'hui.

Le garage refuse car ils ont réparé le véhicule le 23 juillet.

Le gérant me menace d'abandonner le véhicule sur la voie publique si je refuse de le récupérer. Je ne dispose pas du certificat provisoire d'immatriculation. Le garage c'était engagé et j'ai payé pour qu'il effectue la demande d'immatriculation.

Quels sont mes droits? Que dois-je faire?

Par Domil, le 25/07/2011 à 15:43

La vente est faite. Il y a eu un problème, le vendeur l'a résolu donc je ne vois pas quel motif vous permettrait d'annuler la vente.

En fait, la seule possibilité est de faire expertiser le véhicule et que l'expert trouve un vice caché

Par tazi13, le 25/07/2011 à 17:34

Merci pour votre réponse.

Par tazi13, le 25/07/2011 à 17:47

Merci pour votre réponse.